

NATIONS UNIES UN LIBRARY



1979 5 19/9

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/34/221
S/13297 —

4 mai 1979

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-quatrième session
Point 21 de la liste préliminaire^x
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-quatrième séance

Lettre datée du 4 mai 1979, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre datée du 4 mai 1979,
que vous a adressée M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de
cette lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de
la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Orhan ERALP

^x A/34/50.

ANNEXE

Lettre datée du 4 mai 1979, adressée au Secrétaire général
par M. Nail Atalay

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre datée du 15 avril 1979 que vous a adressée S. Exc. M. Rauf R. Denktas, président de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant de l'Etat fédéré turc de Chypre,
(Signé) Nail ATALAY

APPENDICE

Lettre datée du 15 avril 1979 adressée au Secrétaire général par
M. Rauf R. Denktas

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les nombreux discours et déclarations prononcés récemment par les responsables grecs et chypriotes grecs à l'occasion de la fête de l'indépendance de la Grèce et de l'anniversaire de la campagne de l'EOKA, qui ont suscité inquiétude et désarroi au sein de la communauté chypriote turque au moment où des efforts intensifs sont consacrés à la reprise des discussions intercommunautaires. Dans ce contexte, j'aimerais m'attarder en particulier sur un discours prononcé le 24 mars 1979 à Limassol par M. Spyros Kyprianou, et sur un message publié le 25 mars 1979 par l'ambassadeur de Grèce, M. Dountas.

Soulignant l'unité et l'identité de ce qui est grec et de ce qui est Chypriote grec, M. Kyprianou a, dans le discours mentionné ci-dessus, déclaré entre autres ce qui suit :

"... Nous avons un devoir historique envers notre héritage national et envers notre histoire, envers nos héros et envers les générations à venir; le devoir de lutter jusqu'au bout afin de transmettre à celles-ci la Chypre que nos ancêtres nous avait transmis."

En guise de variation sur le même thème, M. Kyprianou a poursuivi en ces termes :

"Nous célébrons demain l'anniversaire du 25 mars et dimanche prochain nous célébrerons l'anniversaire du 1er avril. Ce sont là deux grandes dates dans l'histoire du peuple grec. Il y en a eu bien d'autres, tout aussi importantes, et nos luttes nous ont valu de nombreux héros. Toutefois, le sens en est toujours le même : le peuple grec n'a pas cessé de lutter depuis le début de son histoire jusqu'à aujourd'hui et il continuera à lutter. Celui qui s'imagine que le moment viendra où le peuple grec n'aura plus à lutter n'a pas compris la véritable signification de l'hellénisme ... Ce soir, je veux souligner une fois de plus qu'il n'existe rien qui puisse causer ou justifier une confusion quelconque entre le statut de l'Etat de Chypre et notre statut national. Le statut de l'Etat est une chose et notre statut national en est une autre. Il ne saurait y avoir de confusion ..."

Fournissant un exemple parfait d'un discours empreint de chauvinisme, M. Kyprianou a poursuivi :

"... Nous sommes prêts à une solution rapide, mais en même temps, nous sommes également préparés à une longue lutte ... Nous ne sommes peut-être pas puissants, nous ne sommes peut-être pas nombreux, mais nous avons la volonté et la foi nécessaire pour mener notre mission à bien. Et c'est la foi qui a amené Colocotronis à déclarer que la liberté de la Grèce avait été signée par Dieu. C'est la foi dans le pouvoir de la justice qui a amené le peuple grec à dire non en 1940. C'est la foi dans le pouvoir de la justice

qui a amené le peuple chypriote grec à se soulever le 1er avril 1955... nous ne savons pas combien de temps encore durera notre lutte, mais je veux vous assurer que le gouvernement, toujours guidé par l'intérêt national, prendra des initiatives dans toutes les directions pour susciter au maximum cette solidarité nationale indispensable à notre lutte. Je veux vous assurer que nous nous préoccupons des problèmes quotidiens de la population, mais que ce qui compte avant tout dans notre esprit, c'est notre problème national et notre cause nationale... Dans l'unité et la fraternité, accomplissons notre devoir envers l'histoire, envers ceux qui sont tombés dans la lutte pour Chypre, envers notre grand dirigeant Makarios. Accomplissons notre devoir pour justifier le sang versé, afin que les arbres de la joie, du bonheur, de la liberté puissent couvrir une fois de plus le territoire de Chypre et ombrager les tombes de nos martyrs héroïques. Je demande à toute la population de rester unie ... demeurez fidèles aux commandements de notre glorieuse histoire..."

Reprenant le même thème, l'ambassadeur de Grèce, M. Dountas a exprimé dans un message spécial publié le 25 mars 1979 les idées et les sentiments suivants :

"C'est à cause de nos liens communs, sociaux et nationaux, que le soutien à Chypre est une obligation nationale pour la Grèce.

Si les Hellènes ne constituaient pas l'immense majorité à Chypre, s'ils n'avaient pas en commun avec la Grèce des liens sociaux et nationaux, la Grèce n'aurait aucune raison de s'intéresser à Chypre.

Voilà la raison pour laquelle la Grèce soutient Chypre. La Grèce ne saurait demeurer indifférente à l'avenir de cette partie intégrante de l'hellénisme.

La seule chose que je n'arrive pas à comprendre c'est que l'on fasse une différence entre Chypriotes et Hellènes.

L'hellénisme chypriote est né il y a plusieurs siècles, représenté par la communauté hellénique qui vivait dans l'île. La Grèce soutient également le principe de l'indépendance de Chypre; toutefois, la défense de l'indépendance de Chypre ne saurait empêcher l'hellénisme chypriote de préserver son identité nationale. Le concept de chypriotisme n'est qu'un attribut géographique et politique. Par contre, le concept d'hellénisme est un trait national. Discuter pour savoir si les Chypriotes doivent accorder la priorité au chypriotisme ou à l'hellénisme équivaut à se demander quel est le sexe des anges à Byzance."

Il est significatif de noter que ces déclarations révélatrices et qui se passent de commentaires ressemblent de façon frappante par le ton et le contenu au discours prononcé en 1966 par feu l'archevêque Makarios au monastère Arkadi en Crète. Etablissant un parallèle entre Chypre et la Crète, à l'occasion du centième anniversaire de l'union de la Crète à la Grèce, Makarios avait également souligné l'unité de l'hellénisme grec et chypriote au sein de ce qu'il avait appelé "un corps national" et formulé le vœu de "déposer Chypre dans le sein de la mère patrie" suivant l'exemple de la Crète. Par leur ton intransigeant, ces discours

ont également un autre point commun en ce sens qu'ils parlent tous de "poursuivre la lutte jusqu'à la victoire finale", sans tenir aucun compte de la nécessité d'une solution rapide, juste et pacifique.

Pour le peuple chypriote turc, ces déclarations indiquent que les sentiments de la population chypriote grecque demeurent inchangés pour ce qui est de leurs ambitions ultranationalistes. Cela est bien regrettable également d'un autre point de vue car le ton intransigeant de ces déclarations contribue à enlever tout espoir d'une solution rapide et équitable du problème de Chypre.

La communauté chypriote turque regrette cette attitude chauvine et intransigeante qui constitue une menace pour la paix à Chypre et voudrait demander à ceux qui en sont responsables de renoncer à leur attitude erronée dans l'intérêt de la paix et de la justice à Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Président de l'Etat fédéré turc de Chypre,

(Signé) Rauf R. DENKTAS
